



École nationale
de musique, danse
et art dramatique
Villeurbanne

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le 22 OCT. 2025

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE
DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE**

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical

**Délibération de la séance du jeudi 16 octobre 2025
Salle Shankar – ENM de Villeurbanne**

Membres du comité syndical				Délibération n° 2536
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Convention de partenariat ENM – Association Big Band Bec
9	5	3	4	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Oui

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon, à M. Dalby
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à M. Frioux
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne à Mme Lagarde
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon à M. Dalby

Excusé(e)s : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Transmission à la Préfecture le 21 octobre 2025

Délibération n°2536 - Convention de partenariat entre l'ENM et l'association Big Band Bec

Mesdames, Messieurs,

L'association Big Band Bec porte le projet « Les Rencontres de Flûtes à Bec ». Sa 18^{ème} édition rassemblera les élèves musicien.ne.s de 9 écoles de musique de la Métropole du Grand Lyon dont l'ENM de Villeurbanne.

La convention présentée en annexe fixe les modalités d'organisation de ce partenariat.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver cette convention de partenariat et d'autoriser le Président du SMG à la signer.

Annexe : Convention de partenariat entre l'ENM et l'association Big Band Bec

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération et autorisent le Président à la signer.

Stéphane FRIOUX

Président du Syndicat Mixte de Gestion

Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne

Syndicat Mixte de Gestion

de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne

46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne (ENM)

Adresse : 46 cours de la République - 69100 Villeurbanne

Téléphone : 04 78 68 78 05 Mail : assistantdiffusion@enm-villeurbanne.fr

Numéro de Siret : 256 901 406 00015 Code APE : 8411Z

N° licences : 1-1045185 / 2-10455187 / 3-1045188

Représenté par Stéphane Frioux, en sa qualité de Président

Ci-après désigné « l'ENM »,

D'une part, et

L'Association BIG BAND BEC

Adresse : Place du pentacle - 69190 SAINT FONS

Mail : guinamard.catherine@gmail.com

Numéro de Siren : 519 981 641

Siret du siège social : 519 981 641 00011

N° TVA Intracommunautaire : FR53 519 981 641

Code NAF/APE : 94.99Z

Date de création : 31/03/2009

Représentée par Catherine Guinamard, en sa qualité de Présidente

Ci-après désigné « l'Association Big Band Bec »

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

L'Association Big Band Bec porte le projet « Les Rencontres de Flûtes à Bec ». Sa 18^e édition rassemblera les élèves musicien-ne-s de 9 écoles de musique de la Métropole du Grand Lyon, dont l'ENM de Villeurbanne.

Les Rencontres de Flûtes à Bec se tiendront à Meyzieu en décembre 2025. Les date et lieux précis seront déterminés ultérieurement.

Un Bal, autour de la contredanse, sera proposé au public. Au total, plus de 70 élèves issus des différentes écoles – principalement de 1^{er} et 2^e cycle - se produiront.

Le planning de cet évènement sera communiqué ultérieurement.

Article 2 : Obligations des deux parties

L'ENM s'engage à :

- respecter les consignes de sécurité
- informer ses élèves qu'ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération au titre du concert organisé au terme de la présente convention.
- verser la somme de 100€ à l'Association Big Band Bec comme participation à l'organisation de la manifestation, sur présentation d'une facture de l'Association Big Band Bec.

- Prêter éventuellement des instruments pour le concert de décembre 2025, sous réserve de disponibilité et d'un mode de transport adapté.

L'Association Big Band Bec s'engage à :

- organiser les temps de répétition et à communiquer les plannings aux élèves concernés.
- organiser le Bal, à prendre attache administrativement avec le lieu du Bal et à assurer sa mise à disposition en ordre de marche, ainsi que de fournir le matériel technique et à s'assurer de la présence du personnel nécessaire à son bon fonctionnement.
- prendre en charge l'organisation générale du concert (accueil et communication).
- prendre en charge la déclaration des programmes joués à la Sacem et le règlement des droits d'auteur.
- prendre en charge la rémunération de la maître à danser Anouck Mialaret.
- restituer les instruments éventuellement empruntés à l'ENM dans leur état d'origine.

Article 3 : Assurances

Les deux partenaires déclarent avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture de leurs obligations et en particulier une assurance responsabilité civile pour les dommages que chacune des parties pourraient causer du fait des personnes agissant pour leur compte et de celles sous sa garde.

Article 4 : Durée

La convention prend effet du 03/09/2025 au 31/12/2025

Article 5 : Dénonciation

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, sans délai de préavis.

Article 6 : Résiliation

Le non-respect de l'une ou l'autre de ces clauses entraînera la résiliation automatique de la présente convention.

Article 7 – Attribution de compétence

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Lyon, après épuisement des voies de recours amiables.

Fait à Villeurbanne, en deux exemplaires originaux, le 23 juin 2025

Pour le Syndicat Mixte de Gestion de l'ENM de Villeurbanne

Pour L'Association Big Band Bec

Le Président,
Stéphane FRIQUX
Syndicat Mixte de Gestion
de " ...
vations de Musique
re Villeurbanne
urs de la République
100 Villeurbanne
Tel. 04 78 68 98 27

La Présidente,
Catherine GUINAMARD